

PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 février, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 27 janvier s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et propose de nommer M. Fabien BONNAFOUX, secrétaire de séance.

Après les votes, M. Fabien BONNAFOUX est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, Mme Sylvie DANIEL, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, M. Laurent PORTELLI, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Fabien BONNAFOUX, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Virginie ESCALIER, M. Guy FERRANDEZ.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Chantal CARRIÉ représentée par M. Stéphane POULET

M. Alain BRUNETTI représenté par M. Ladislav POLSKI

M. Alain JUNGUENÉ représenté par M. Didier DAVID

Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Annabel BECCATINI-GESREL

Mme Audrey BRUNO-GIANNINI représentée par Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX

M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz) représenté par Mme Fabienne BERMOND

M. Jean-Marie FORT représenté par M. Didier RAZAFINDRALAMBO

Mme Annick MEYNARD représentée par Mme Isabelle MARTELLO

Secrétaire de séance : M. Fabien BONNAFOUX

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 25

Points à l'ordre du jour	
1.	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023
2.	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS – PHASE 1/2
3.	REPRISE DES COMPETENCES RELATIVES A LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE, LA JEUNESSE, AU SPORT DELEGUEES AU SYNDICAT VAL DE BANQUIERE
4.	DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) – METROPOLE NICE COTE D'AZUR
5.	CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'INGENIEUR / INGENIEUR PRINCIPAL

Monsieur le Maire :

Bonsoir à tous, je salue évidemment les Trinitaires présents dans la salle, ceux qui nous regardent en direct puisque selon l'usage que nous avons voulu, désormais, tous nos conseils municipaux sont accessibles pour tous les Trinitaires. Je vais donc procéder à l'ouverture de la séance, mais avant cela nous allons procéder à l'appel et je vais donc demander à monsieur le secrétaire de séance, Fabien BONNAFOUX de bien vouloir procéder à l'appel.

Monsieur Fabien BONNAFOUX est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Fabien BONNAFOUX :

Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

XXXXXXXXXX

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 15 décembre 2022

Monsieur le Maire :

Je procède donc à l'ouverture de la séance et je vais demander aux conseillers municipaux de voter sur le compte-rendu de la précédente séance. Y-a-t-il des observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Merci, bonsoir mes chers collègues, bonsoir monsieur le Maire, bonsoir à tous les Trinitaires. Nous nous abstiendrons sur le vote du procès-verbal du dernier conseil municipal et nous voulons profiter de cette prise de parole pour féliciter notre collègue, monsieur le Maire de Grasse, Jérôme VIAUD qui a été élu à la présidence des Maires des Alpes-Maritimes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Effectivement, je siége moi-même en notre nom au Conseil d'Administration de l'Association des Maires et je salue mon collègue, VIAUD ainsi que le Maire Jean-Paul DAVID qui fut le précédent président de cette association. Donc, il faut effectivement que nous votions. Pas d'autres observations sur le compte-rendu ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce compte-rendu au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 5

~~~~~

**POINT N°1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023**

**Monsieur le Maire :**

Nous allons aborder donc les délibérations qui sont à l'ordre du jour et la délibération n°1 concerne évidemment le rapport d'orientations budgétaires qui est ce moment de démocratie locale important où nous présentons le cadre des orientations budgétaires que nous voulons donner à la commune, préalablement au vote du budget qui intervient plus tard au printemps. Ce rapport d'orientations budgétaires c'est le premier que je suis amené à vous présenter alors que la commune est sortie du réseau d'alerte des finances publiques et donc le rapport d'orientations budgétaires qui va être tout à l'heure présenté de façon précise par Monsieur l'Adjoint aux finances, avec une projection précise que nous avons voulue, c'est un rapport d'orientations budgétaires qui intervient dans une commune qui a récupéré la capacité à faire. Une commune qui dans le passé avait été engluée dans des difficultés sur lesquelles je ne reviendrai pas, mais une commune où les efforts qui ont été consentis par les citoyens, où le travail que nous avons fait, où l'accompagnement aussi des services de l'État nous ont permis de sortir de cette situation financière particulièrement dégradée, de ce réseau d'alerte et j'ai en tête quand dans cette salle, le Directeur départemental des finances publiques est venu il y a quelques mois et qu'il est venu saluer le redressement spectaculaire des finances de la ville. Récupérer cette capacité à faire, ça veut dire faire ce que nous avons à réaliser pour le quotidien de l'exercice des services publics de la commune, dans nos écoles, dans notre administration en délivrant des titres d'identité, c'est-à-dire tout ce que la commune doit faire pour ses concitoyens, pour le fonctionnement normal qui n'aurait jamais dû s'arrêter de cette commune et dont nous avons repris le chemin vertueux et puis c'est aussi se projeter sur des investissements attendus depuis longtemps par les Trinitaires et évidemment, l'investissement le plus symbolique sera celui de cette salle culturelle et de festivités tant attendue et depuis si longtemps par les Trinitaires et dont nous allons lancer le projet au moment même où nous allons baisser les impôts, au moment même où la commune sort du réseau d'alerte. Donc, investir et nous allons le voir tout à l'heure, à la fois dans le rapport d'orientations budgétaires et dans le plan pluriannuel d'investissements communal. Investir c'est pouvoir le faire en ayant les moyens et aujourd'hui tout simplement La Trinité a récupéré la capacité d'investir en ayant les moyens. Lorsqu'au printemps nous voterons le budget, lorsque nous voterons les taux d'imposition, nous tiendrons là aussi notre engagement en baissant de façon très significative, comme nous l'avons annoncé, la taxe foncière qui est la seule taxe communale et au moment où nous ferons ça, au moment où l'État salue notre redressement spectaculaire, au moment où le trajet sain a été récupéré, eh bien à ce moment-là nous pouvons aussi investir pour cette salle culturelle et pour tout ce que nous aurons à faire conformément à nos engagements pour faire que notre ville, eh bien bénéficie des équipements auxquels ont droit les Trinitaires. Voilà ce que je voulais dire en introduction de ce rapport et je vais donc passer la parole à l'Adjoint aux finances, monsieur Jean-Paul GENIEYS dont je salue le travail avec les services de la ville et qui donc va nous présenter ces orientations budgétaires. Vous avez la parole Monsieur l'Adjoint.

### **Monsieur GENIEYS :**

Donc, notre rapport d'orientations budgétaires 2023, objet du débat de ce soir, s'inscrit dans un contexte marqué en même temps par un redressement financier spectaculaire de notre commune et par de grandes incertitudes sur le plan international et national. Sur le plan international, nous subissons le ralentissement économique mondial, renchérissement brutal d'éco énergétique, retour à une forte inflation et la guerre en Ukraine. Ces événements s'inscrivent après une forte période de troubles liée à la longue pandémie du covid-19. Selon les dernières estimations du FMI, les prévisions d'inflation au niveau mondial sont de 6,6% pour l'année 2023, après un taux d'inflation record en 2022 de 8,8%. La croissance mondiale s'est réduite à 3,4% en 2022, prévisions de 2023, 2,9%. En France, l'inflation s'établit à 5,2% en 2022, elle devrait avoisiner les 6% en 2023. En France aussi, l'évolution du PIB plafonnée à 2,6% en 2022 devrait s'établir autour de 0,7% en 2023. C'est un niveau qui est quand même proche de la stagnation. Cela bien sûr n'est pas neutre pour les collectivités et la loi de finances de 2023 publiée au journal officiel du 31 décembre 2022, prévoit un certain nombre de mesures de soutien. D'abord des réductions automatiques de la facture d'électricité ont été instaurées déjà en 2022, ainsi qu'un filet de sécurité pour les collectivités qui subissent à la fois une forte hausse de leur dépense et une dégradation de leur épargne. Nous ne sommes hélas pas concernés du fait d'une situation financière restaurée. Il est quand même regrettable que le législateur ne tienne pas compte des efforts des communes qui ont fait preuve de rigueur budgétaire en anticipation du contexte à venir. Les principales mesures de la loi de finances peuvent se résumer brièvement ainsi : augmentation cette année de 320 millions d'euros de la DGF (dotation globale de fonctionnement). C'est la première fois quand même depuis 12 ans, mais elle est loin cependant de compenser l'inflation ; la création d'un fond vert de 2 milliards d'euros pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités ; la revalorisation des bases de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) à hauteur de 7,1% ; enfin, bien que ça ne nous impacte pas directement, mais concerne quand même nos entreprises et la métropole, la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et la CVAE compensée par le reversement d'une fraction de la TVA. Le portrait synthétique de la commune à l'aube de 2023 peut se décliner ainsi, la population trinitaire s'élève à 10 150 personnes, elle ne varie pas malgré l'augmentation du nombre de logements, du fait notamment de l'accroissement des familles monoparentales, le nombre d'enfants des écoles primaires reste stable à 1 022 élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La commune enregistre plus de décès que de naissances sur ce dernier recensement, contrairement à la moyenne nationale. L'attractivité de la ville permet toutefois de maintenir le nombre d'habitants et l'équilibre dans les écoles. La commune a un taux d'activité supérieur à la moyenne nationale et un taux de chômage inférieur de 20% à la moyenne du pays. La construction de logements bénéficie essentiellement aux Trinitaires. Le nombre d'habitants par logement diminue pour s'établir autour de 2 exactement 2,95, du fait de la dispersion des familles. Le nombre des résidences principales a progressé plus vite à La Trinité que dans le reste de la France. Elles constituent 91,1% des logements c'est extrêmement élevé, c'est 10% au-dessus de la moyenne nationale. Le nombre de logements vacants à La Trinité lui par contre est inférieur de 20% à la moyenne nationale. Dans ce contexte, il nous faut poser le bilan des actions de redressement financier qui explique la sortie du réseau d'alerte et sur lequel nous fondons notre action prospective. Ces années sont marquées par la maîtrise de notre budget de fonctionnement, le retour dans le vert des indicateurs financiers et la sortie du réseau d'alerte. La période 2020-2022 a vu et c'est un élément fondamental, le redressement spectaculaire de notre trésorerie. Les efforts de gestion cumulés ont permis d'une part, de rembourser en intégralité la ligne de trésorerie et d'autre part, de reconstituer une trésorerie positive qui représente 15% du budget de fonctionnement communal au début 2023. Cela correspond à près de deux mois budgétaires. Le graphique projeté montre parfaitement la situation déficitaire de la ville sur la période 2018-2020 et le redressement sur la période 2021-2023. Jusqu'en 2020 les liquidités sur le compte communal étaient inférieures à 5% du budget, alors même que la ligne de trésorerie non couverte par des recettes et qui était de fait une dette, représentait 15% de ce budget. Faites la soustraction, en clair la ville présentait un déficit structurel de 10%. A partir du second trimestre 2021, la trésorerie réelle de la commune est redevenue positive. La ligne de trésorerie de 1 600 000 euros a été progressivement effacée et en janvier 2023 les liquidités sur le compte communal avoisinent 15% du budget, pratiquement deux mois de budget. Ce qui justifie clairement notre sortie du réseau d'alerte des finances publiques en fin 2022. Je ne reviens peut-être pas sur le graphique vous l'avez vu, il est

extrêmement clair en la matière. Alors l'explication de cette évolution radicale, comment l'expliquer. Les efforts de gestion pour supprimer certaines dépenses, la réorganisation des services, l'assainissement des comptes, l'instauration de la comptabilité d'engagement, les contrôles de gestion, la renégociation de contrats et emprunts, la reprise de compétences déléguées au SIVOM, la maîtrise des dépenses de ressources humaines malgré la conjoncture, l'obtention de nouvelles recettes de fonctionnement et d'investissement, la signature d'un contrat d'engagement partenarial avec la DDFIP ainsi que la victoire au Conseil Constitutionnel ont contribué à assainir la situation de la ville de façon durable. Sur ces bases, la prévision d'évolution des charges à caractère général sera contenue dans la limite de 3% donc inférieure aux prévisions d'inflation qui sont supérieures à 5%. Cela est permis par l'anticipation à la maîtrise en matière de dépenses d'énergie avec la sécurisation de nos contrats sur le gaz, les travaux de rénovation énergétique, la reprise en régie de travaux et maintenance communale, la réorganisation de notre flotte de véhicules. Entre 2020 et 2023, le niveau des charges de personnel s'est proportionnellement maintenu par rapport au charges réelles de fonctionnement à 63%, cela malgré la reprise de compétence enfance au 1er janvier 2022, qui s'est soldée par l'intégration d'une soixantaine d'agents dans le cadre des effectifs communaux et malgré la création de nouveaux services publics, je rappelle, France Services, cartes d'identité malgré aussi l'impact des mesures de revalorisation des salaires estimé à 300.000 euros. Un rapide point sur les effectifs communaux permet d'en mesurer leur évolution maîtrisée. Les effectifs communaux vont continuer à se renforcer pour mieux structurer l'administration dans le cas des reprises de compétences. A terme, la commune aura près de 300 agents, le terme c'est 2024. La commune aujourd'hui est constituée de 217 agents. Les effectifs de catégorie A représentent moins de 5% des effectifs. A titre comparatif en 2020, ils représentaient 10% des effectifs. La stratégie communale consiste à limiter le nombre de catégories A et redéployer la masse budgétaire rendue disponible sur les services publics de proximité. La commune fonctionne désormais avec 67% de titulaires, 25% de contractuels, 5% de vacataires et 3% de contrats aidés. Il convient de noter que conformément à la trajectoire énoncée depuis 2020, des efforts importants ont été réalisés afin de réduire la précarité. Le nombre de contrats aidés a été divisé par deux entre 2021 et 2022, parallèlement le nombre de titulaires, de contractuels de longue durée a augmenté. La commune proposera près de 10 stagiairisations et titularisations en 2023 afin de réduire la précarité des agents autant que possible. La durée effective du travail dans la commune est actuellement de 1 607 heures. La ville s'est conformée à cette durée légale en 2022, en intégrant le jour du pont de l'Ascension et le jour de solidarité dans les récupérations et proposant un régime à 37 heures par semaine modulable à 36 heures ou 35 heures, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les dépenses en ressources humaines versées en 2022 représentent une somme globale de 8 413 448 euros. Les effectifs communaux vont continuer à se renforcer pour mieux structurer l'administration dans le cadre des reprises de compétences. A terme donc et d'ici 2024, la commune aura près de 300 agents. Au-delà des dépenses de personnel, le processus de rationalisation systématique engagé par la commune a permis de maîtriser l'ensemble de ces dépenses. Le poids de l'intérêt de la dette baissera de façon continue dans les charges communales. La commune a procédé à la renégociation d'un emprunt toxique, en janvier 2022, à la suite de l'important travail de dialogue sur le dernier trimestre 2021, permettant d'obtenir un taux fixe de 1,17% qui nous fait rêver maintenant. La commune économise ainsi plusieurs dizaines de milliers d'euros en fonctionnement dès 2023. Vous avez le tableau projeté de l'évolution à la baisse des charges d'intérêts. Le tableau suivant synthétise les dépenses de fonctionnement, en forte progression évidemment du fait notamment des reprises de compétences du SIVOM. On peut peut-être passer, je ne vous en fais pas la lecture détaillée, vous l'avez déjà eu. Sur la trajectoire des recettes de fonctionnement qui a été fortement impactée, elle, par des actions déterminantes. En 2022, la ville de La Trinité qui avait introduit un recours au Conseil Constitutionnel a gagné la question prioritaire de constitutionnalité et obligé le Gouvernement de la République à corriger la loi sur la taxe d'habitation. La loi de finances rectificative a entériné par un vote à l'unanimité, cette victoire trinitaire en permettant à toutes les communes du SIVOM, mais aussi à plus de 2 000 communes de France d'obtenir une compensation d'un montant estimé à plus de 100 millions d'euros. La commune de La Trinité a donc obtenu pour elle rétroactivement, une dotation de plus d'un million d'euros sur l'année 2021 et un ajustement du coefficient correcteur entraînant un gain de plus d'un million d'euros pour 2022 et les

années postérieures. La ville a repris 95% de la contribution fiscalisée du SIVOM en 2022. A compter de 2023, la contribution fiscalisée du SIVOM disparaîtra totalement. Cette reprise a permis non seulement, d'éviter une nouvelle hausse automatique des taux en 2022 en raison de la non-compensation, mais aussi une première baisse d'impôts de 3% dès 2022. Alors, vous avez le tableau synthétique des recettes de fonctionnement qui est toujours là, elles sont en forte hausse entre 2020 et 2023, cela s'explique par une dynamique de recherche des financements externes soutenue, la reprise de la contribution fiscalisée SIVOM, la hausse des recettes issue des taxes et des services. Il est intéressant de souligner dès à présent, le spectaculaire redressement de notre capacité d'autofinancement. C'est la dernière ligne, le taux d'épargne brute que vous avez, qui se stabilise à une moyenne de plus de 10%. Dans notre politique budgétaire et avec des finances restaurées, nous avons voulu prioritairement préserver le pouvoir d'achat des citoyens et usagers trinitaires. D'abord, en baissant les impôts de 10% soit 4,69 points. Le taux s'établira en 2023 à 46,9 points. La commune tenant ses engagements auprès de la population suite à la victoire obtenue au Conseil Constitutionnel. Ensuite, en gelant les tarifs des services pour préserver le pouvoir d'achat des familles trinitaires, la commune a prévu de conserver inchangés tous ses tarifs de services publics municipaux en 2023. C'est une des mesures essentielles du plan de soutien au pouvoir d'achat, adoptée par le conseil municipal en décembre 2022 avec en outre la mise en place d'une aide énergie pour les anciens, d'une aide pour les activités pour les jeunes et la mise en place de sorties culturelles. Il y en a une ce soir, théâtre, danse, opéra à prix négociés avec transport gratuit. Il nous faut maintenant revenir en détail sur l'évolution fondamentale de la gestion municipale avec la poursuite de la reprise des compétences déléguées au SIVOM. L'évolution de la situation communale et syndicale ont amené la commune à La Trinité à reprendre en gestion directe, l'enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La volonté de porter une politique publique éducative intégrée à l'échelle communale à motiver cette orientation. Cette politique s'est effectuée en toute sérénité dans le respect de la neutralité budgétaire et comptable. La commune a réussi à l'absorber sans rompre l'équilibre de ses charges à caractère général et tout en bénéficiant de recettes supplémentaires et à conforter ainsi ses excédents budgétaires. Elle s'est vue rétrocéder 389 690 euros de patrimoine composé des locaux situés sur la place de la République et d'une soule de 228 000 euros versée fin 2022. A l'appui de cette reprise réussie, la commune de La Trinité souhaite désormais aller plus loin dans cette démarche. Afin d'assurer une parfaite visibilité pour le syndicat comme pour la commune, il est proposé de reprendre en gestion communale d'un commun accord, l'ensemble des compétences jusqu'alors intercommunales et cela au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Et tout d'abord, la commune souhaite reprendre la compétence petite enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de finaliser le projet éducatif communal souhaité de 0 à 18 ans. La compétence petite enfance est composée de 4 sous-compétences : le multi-accueil, « Li Calinou », le lieu d'accueil enfants-parents, le relais d'assistantes maternelles. A ces quatre sous-compétences s'ajoute une quote-part des services de coordination. Globalement et de façon estimative, le transfert de la petite enfance représentera 34,2 agents repris par la collectivité. La compétence jeunesse, elle, est composée de la Maison des Jeunes, du BIJ et la commune souhaite reprendre en gestion directe dans le même esprit cette compétence. Un seul agent est concerné. La compétence sport, elle, est partagée actuellement en trois entités : service des sports de La Trinité, service sports Saint-André, service sport santé. La commune souhaite la reprendre en gestion directe. Un travail sur une solution de bassin de nage améliorant la capacité d'apprentissage des enfants et des jeunes trinitaires et d'ores-et-déjà à l'étude, mais la commune continue de travailler à une solution commune avec le syndicat. 3 emplois à plein temps sont concernés par ce transfert et tous les éducateurs sportifs ont vocation à rejoindre la commune. Ce travail reste à consolider au premier trimestre 2023. J'ai dit quoi 13 emplois ? J'ai dit 33, tout augmente. C'est 13 emplois, oui je confirme. Sur le social, il est convenu aussi que les suivis des ménages pris en charge par le syndicat resteront actifs et seront refacturés à la commune jusqu'à extension des prises en charge. Le syndicat à terme ne prendra plus d'autres suivis. Le centre communal d'action sociale structure une offre de portage des repas et consolide son offre d'accompagnement des personnes âgées afin de reprendre à terme et dans le respect, les contrats existants. Ces reprises de compétences impliquent des reprises de patrimoine. Point de vue patrimonial, il est proposé d'utiliser la même règle de répartition que celle utilisée lors du transfert de l'enfance et qui avait recueilli l'avis favorable de chaque administration. Concrètement la commune récupérera un peu plus de

1 100 000 euros de patrimoine en 2023, en complément du patrimoine déjà récupéré en 2022, ce qui implique un retour en pleine propriété de plusieurs bâtiments comme la galipette, le BIJ, le vert passage ou d'autres. La commune prépare d'un commun accord avec le syndicat Val de Banquière, une décision budgétaire modificative dédiée à cette reprise de compétences et qui sera présentée en juin 2023. Nous en venons maintenant à ce qui nous permet d'envisager l'avenir, dans le cadre de l'instauration d'un plan pluriannuel des investissements. Alors pourquoi pouvons-nous enfin proposer cet outil de pilotage politique et financier qui acte l'ensemble des projets programmés, les planifie sur le long terme en prévoyant les financements annuels. Pourquoi, parce que la commune a rétabli une capacité d'autofinancement confortable et durable en raison d'une rigueur budgétaire absolue, de la mise à niveau de ses recettes, de la réappropriation programmée de ses compétences. Notre capacité d'autofinancement est dépendante de l'évolution de la dette communale. La dette communale globale à rembourser à notre arrivée était de 18 millions d'euros. Notre objectif est de la stabiliser autour de 12 millions d'euros à l'horizon 2026, tout en réinvestissant de façon massive et programmée. Pour cela les nouveaux emprunts prévus resteront systématiquement en dessous des annuités de remboursement de la dette. Le graphique proposé explicite clairement notre trajectoire. Il montre bien que la ligne verte, les nouveaux emprunts, seront systématiquement et continuellement sous les barres grises, le remboursement des annuités de la dette. Par conséquent, la ville se désendettera chaque année, c'est la ligne bleue, afin de passer sous la barre des 12 millions d'euros en 2026. Il montre aussi que l'autofinancement brut, c'est la barre verte, est systématiquement supérieur au remboursement annuel de la dette, la barre grise. Ce qui signifie que la ville dégage de l'autofinancement pour investir dans son patrimoine sans s'endetter. Au global entre 2020 et 2026, la commune La Trinité remboursera 13 655 000 euros, en ne recontractant pour ses nouveaux projets que 4 600 000 euros, ce qui implique un désendettement net de 9 000 000 d'euros en 6 ans. A partir de ce graphique, on peut établir une zone verte qui correspond à l'équilibre de bonne gestion. A l'intérieur de laquelle les indicateurs de dette globale, de nouveaux emprunts, de remboursement de la dette peuvent évoluer en maintenant les équilibres financiers. Le « serpent » trinitaire peut y évoluer en toute sécurité. Après ces graphiques, nous en venons au financement des investissements lié à la consolidation de notre épargne. L'épargne brute doit se stabiliser en 2023 à près de 2 000 000 d'euros. Niveau à consolider pour la collectivité d'ici 2026 afin de concrétiser les projets engagés. Alors que la collectivité n'avait pas de marge en 2020, les années 2021-2022 ont été marquées par une épargne qui s'est peu à peu reconstituée et amplifiée. L'année 2023 reflète la concrétisation du travail entrepris avec une épargne brute qui à présent est essentiellement constituée de l'épargne de gestion, en dehors de toutes recettes exceptionnelles provenant notamment de la vente de biens patrimoniaux. Le taux d'épargne brut représentant le montant de l'épargne réalisée par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement témoigne d'une saine gestion, normalement là aussi s'établit au-delà de 10% et en tout état de cause à un montant supérieur au remboursement de la dette. En 2020, il était de 2% et 10 fois inférieur au remboursement de la dette. En 2023, il représentera plus de 10% et sera supérieur au remboursement de la dette. Mais l'investissement est lié à la capacité de dégager une épargne en dehors de l'épargne brute, une épargne nette dont la trajectoire est explicitée dans les tableaux suivants. Voilà, l'épargne nette ça constitue la part d'autofinancement qui est indispensable à tout projet d'investissement. Un autofinancement positif durable est un signe d'enrichissement pour la commune et un gage pour tout montage financier. Le graphique suivant montre parfaitement la rupture budgétaire qui s'est opérée en 2021 alors que la commune s'était systématiquement appauvrie entre 2014 et 2020 et connaîtra en 2023 son 3<sup>ème</sup> exercice budgétaire positif, consécutif en matière d'autofinancement net. Les chiffres que vous voyez, cela correspond à l'autofinancement net. Ce 2<sup>ème</sup> graphique là, bon les deux sont liés, retrace l'évolution de l'autofinancement net sur les 10 dernières années. Moi, il me rappelle un petit chien dont la tête s'est redressée, je ne fais pas de commentaire. Alors sur ces bases solides, il nous importe politiquement et ensemble d'aménager pour le futur La Trinité en mettant en place une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse et responsable. D'abord comprendre que la commune sur la période passée 2020-2022 a consacré la moitié de ses ressources d'investissement, au remboursement de la dette et de la ligne de trésorerie structurelle. Cet effort sans précédent a permis à la commune de rétablir un équilibre budgétaire nécessaire à la pérennité des finances

communales et de regagner la confiance perdue des partenaires institutionnels et des financiers. Entre 2020 et 2022, vous avez le camembert, la commune a prioritairement investi dans le secteur de l'enfance notamment dans les écoles et les bâtiments scolaires. Mais 50% de son investissement c'était encore du remboursement de la dette. Sur ces bases entre 2025 et 2026, la commune de La Trinité entend porter une programmation pluriannuelle des investissements d'un montant de plus de 31 000 000 d'euros. Alors ceci est détaillé dans le tableau projeté, alors nous avons des actions déjà programmées, les autorisations de programme qui ont été engagées et qui incluent maintenant dans ce plan. Je rappelle l'autorisation de programme la plus importante du Centre Culturel avec sa déclinaison de 2023 à 2026 : 860 000 euros sur l'année 2023, 2 150 000 euros en 2024, 1 900 400 euros en 2025, date à laquelle normalement nous rentrerons en possession du projet. 278 000 euros en 2026 qui sont constitués par des aménagements futurs. Des actions sont déjà pratiquement terminées : l'Eau-Vive, rénovation thermique, les engagements 2021 : 30 000 euros ; 2022 : 20 000 euros. Le gros de l'opération en 2023 : 500 000 euros. Je reviens sur les autorisations de programme. Celle qui concerne la police, 60 000 euros par an sur les années 2021 à 2026. L'autorisation de programme des écoles que vous avez déjà approuvée, bon je rappelle le déroulement, 385 000 euros sur 2022 et 200 000 euros annuels jusqu'en 2026, total quand même général de 1 470 000 euros. Sur les opérations de rénovation thermique des écoles et l'Eau-Vive, c'est une opération qui sera terminée en 2023 avec l'engagement de 200 000 euros. Il en est de même pour la gendarmerie, l'opération qui sera terminée en 2023 avec un engagement de 150 000 euros. Opération nouvelle sur l'extension de la crèche, programmée sur les années 2023-2024 avec un total de 750 000 euros. Plus tard sur les années 2025 et 2026, l'opération d'installation du CTM avec un montant de 500 000 euros. Nous avons évidemment le récurrent. Le récurrent c'est ce qui permet de maintenir l'ensemble de nos investissements qui est décliné en début de tableau et je pense que je n'oublie pas grand-chose et je rappelle que l'engagement de ces opérations à terme en 2026, c'est 31 150 400 euros qui seront effectués. Cette programmation pluriannuelle donc axée sur les écoles, la culture, les bâtiments publics doit permettre à la commune de moderniser ses équipements, rénover sur le plan énergétique, ça a été dit et doter la ville d'un centre culturel et de festivités. Ces investissements permettent de couvrir tous les besoins communaux sur les principales compétences. Et voilà, nous avons le camembert futur où la part du remboursement d'emprunts se réduit à 39 %, la part des investissements effectifs monte à 61%. On va en venir peut-être au financement des investissements et à la seconde phase PPI. On approche du but. Le plan pluriannuel d'investissements s'articule sur la nécessité d'ajuster la réalisation des investissements en fonction des subventions obtenues possibles. La situation de la commune, son passé récent exige juste d'avoir une visibilité à la matière ainsi les différents investissements réalisés depuis trois ans ont systématiquement fait l'objet de demande de subventions et réalisés qu'à partir de l'obtention de ces financements. La commune dispose d'un objectif avec ce plan pluriannuel d'investissements qui s'agit désormais de réaliser et vous l'avez en graphique. Alors ce qui est quand même intéressant de voir, c'est que la base de cette réalisation c'est notre autofinancement essentiellement, c'est la zone verte, complétée par des subventions conséquentes, la part de nouveaux emprunts étant réduite, elle va s'afficher si elle veut voilà, n'étant vraiment en la matière que complémentaire. Une seconde phase PPI concernera la période 2024-2028. Bon, la PPI c'est un instrument de pilotage qui est adaptable, qui convient de consolider chaque année, à affiner au fil des projets exercices budgétaires. L'enjeu c'est de construire un plan sur 5 ans qui puisse se réaliser progressivement et qui soit financé. A ce titre, un travail sera mené dès 2023, pour envisager l'avenir sur les salles de la Plana et de la Cité du Soleil. Dans le cadre de cette programmation budgétaire quinquennale, nous établissons ici clairement une feuille de route qui puisse permettre à la commune d'envisager son développement sur le moyen terme. Alors nous arrivons à la fin de ce pensum peut-être pour vous. Si l'écoute de ces orientations budgétaires a pu vous paraître austère et j'en conviens pas trop sexy, c'est parce que ce n'est pas un catalogue d'annonces autant tapageuses qu'infondées, mais sur des bases rendues solides, l'exposé sérieux et détaillé de ce qui devient enfin possible. Les deux phases du PPI qui ont pu vous être proposées aujourd'hui en constituent la promesse de réalisation. Alors, construire l'avenir de La Trinité ce n'est pas fermer les yeux, boucher ses oreilles et parler sans donner le sens de ses propos. Construire l'avenir de La Trinité c'est se donner les moyens de faire et de faire en laissant dire. Pour la fin, un proverbe de bon sens, dit : « celui qui veut réussir, trouve un moyen et

celui qui ne veut rien faire trouve une excuse ». Nous tâcherons nous, modestement de nous y fier et je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup monsieur l'Adjoint aux finances et aussi pour cette conclusion parce que je n'aurais pas dit mieux que vous. Effectivement, sous ses dehors très austères, votre présentation est tellement riche d'espoir, on peut le dire comme ça et c'est effectivement ce travail extrêmement ingrat parfois, que vous avez mené, que nous avons mené avec nos services, avec tous les membres de l'équipe municipale qui aujourd'hui est payant et ouvre le champ des possibles, cette capacité à faire, cette possibilité que nous avons de reprendre confiance en l'avenir dans une période pourtant où dans tant de domaines les horizons peuvent apparaître bouchés. Donc, c'est vraiment extrêmement important et je ne vais pas revenir sur cette présentation exhaustive simplement, je voudrais que nous ayons conscience ensemble, on peut peut-être réafficher au moins pour le conseil municipal, ce diagramme avec cette zone verte qui dit très bien les choses et qui dit ce qui est probablement l'un des éléments les plus forts, c'est qu'alors même que nous récupérons la capacité à faire, alors même que nous avons doublé chaque année l'investissement public dans les bâtiments publics et dans nos écoles, alors même que nous allons construire une salle culturelle qui est un projet auquel les Trinitaires ont droit, eh bien, nous allons chaque année désendetter la ville. Construire l'avenir, développer les services publics, améliorer la qualité de vie des Trinitaires sans cesse, doter la commune de nouveaux équipements et donc enrichir son patrimoine tout en nous désendettant, mesurons ce que cela représente. Et vous avez très bien dit monsieur l'Adjoint, tout ce que nous avons eu à faire, j'ai évoqué les efforts des Trinitaires, mais ayons en tête aussi ce demi-million d'euros d'économies que nous avons fait, cette renégociation des emprunts. Vous avez été bien modeste en n'insistant pas beaucoup, mais vous vous souvenez monsieur l'Adjoint que quand nous avons proposé de renégocier ces emprunts, certains ont voté contre dans notre opposition. Aujourd'hui avec le recul, souvenons-nous que cet emprunt que nous avons renégocié, il était indexé sur l'inflation, indexé sur l'inflation, un emprunt variable. Imaginons ce qu'aujourd'hui serait cet emprunt si nous ne l'avions pas renégocié et rendu à taux fixe. Et donc, il y a vraiment là matière à nous poser une minute et à mesurer ce sur quoi nous avons aujourd'hui réussi à mettre la commune, sur quelle trajectoire saine nous avons réussi à la mettre. Je voulais quand même préciser parce que à plusieurs moments de votre intervention et vous avez raison de le dire vous avez précisé l'augmentation du nombre d'agents du personnel communal et c'est une donnée qui pourrait inquiéter, c'est-à-dire qu'on pourrait se dire : mais comment ça on augmente le personnel communal ? Vous l'avez bien dit, mais je me permets d'insister sur le fait que si le personnel communal augmente c'est tout simplement que des agents qui étaient préalablement des agents du SIVOM Val de Banquière sur les compétences que la commune avait déléguées au SIVOM Val de Banquière, vont devenir des agents communaux pour exercer ces compétences, mais auparavant ces agents étaient payés par la commune, par le contribuable trinitaire et donc, il ne s'agit évidemment pas d'augmenter les charges de personnel directement payées, il s'agit simplement d'exercer un périmètre de compétences plus large mais évidemment à effort du contribuable qui est fixe et qui même invocation à diminuer en proportion. Voilà donc, mesurons ce travail, continuons à nous projeter vers l'avenir, bâtissons l'avenir des Trinitaires et sous ces dehors austères, eh bien, il y a vraiment beaucoup d'espoir. Voilà, sur ce rapport d'orientation budgétaire, y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

**Madame MARTELLO :**

Merci et bonsoir à l'assemblée et aux Trinitaires qui nous regardent. Alors tout d'abord, merci monsieur l'Adjoint aux finances pour ce travail et cette présentation car ce débat sur le rapport d'orientations budgétaires comme vous, nous l'abordons avec sérieux et gravité. Gravité, car il est vrai qu'au même titre que toutes les autres collectivités locales, la ville de La Trinité doit continuer à faire face aux crises successives. Alors le DOB, comme vous l'avez dit, était institué par le législateur pour accroître l'information du conseil municipal et faire connaître les orientations budgétaires qui paraissent prioritaires aux élus de la majorité. La raison d'être de ce débat et d'introduire de la transparence dans la gestion publique locale et

le ROB se doit d'être didactique et doit rester un document technique qui nécessite à des fins de débats qu'il soit allégé et pas le contraire. Bon, ce soir on a un document de 44 pages et on lit, reprise de compétences, reprise de fiscalité additionnelle, désendettement, optimisation des recettes, investissements vertueux, engagement partenarial avec la Direction des finances publiques, bouclier fiscal, filet de sécurité et tant d'autres vocables qui égrainent ce document. Je dirais : « waouh », mais il ne faut pas oublier les emprunts souscrits en 2021, en 2022, les futurs en 2023, les conséquences de la masse salariale considérable, déjà plus 67 agents et le fruit de l'attaque fiscale subie et payée par tous les propriétaires trinitaires. Alors nous verrons. Lorsque vous évoquez le remboursement comme vous vous y étiez engagé lors du conseil municipal du 17 mars 2022, nous verrons si le remboursement à l'euro près de la somme récoltée par la hausse des impôts, plus 40% je rappelle en 2021, 2022. Nous verrons au printemps ce qui se passera. Nous voulions aussi dire un petit mot sur ce grand projet de salle culturelle puisque l'homme ligue du Président de la métropole, vous avez avec la commission ad hoc, fait le choix des mêmes prestataires qui contribuent à la maîtrise d'œuvre du grand projet de la salle culturelle à Nice, pour conduire l'édification et l'aménagement de la salle des fêtes trinitaire. Bon chacun jugera. Nous continuons à vous interpellier sur ce projet de construction de salle nécessaire, mais au regard de la dimension hors norme de cette idée et donc des finances de La Trinité, nous maintenons que ce projet est pharaonique et qu'il faut garder les pieds sur terre à La Trinité. Et c'est comme le plan de circulation qui n'a rien à voir avec ce document, mais il ne nous paraît pas du tout adapté en général et en particulier lors d'incidents sur le parcours des nombreux automobilistes qui l'empruntent. Beaucoup de Trinitaires, beaucoup de commerces trinitaires nous témoignent de leurs inquiétudes. Il est vrai qu'en cas de problème plus grave, on ose imaginer la pagaille, la panique et quand on pense qu'il va y avoir les pistes cyclables alors, c'est la cerise sur le gâteau. Voilà, j'ai terminé.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il d'autres observations je reviendrai sur vos remarques madame MARTELLO évidemment.

**Madame ESCALIER :**

Bonsoir à tous. Alors le rapport d'orientations budgétaires c'est l'occasion de parler politique globale, politique au sens général de la chose. Vous nous présentez ce soir un document qui est bien établi, pédagogique, ça va peut-être permettre à certaines de comprendre un peu mieux les finances publiques. Et donc, bravo aux agents qui l'ont rédigé parce qu'il est vraiment très bien fait. Vous évoquez dans la première partie du document, un contexte macroéconomique national et international incertain, marqué par l'inflation et une faible croissance. Je ne peux que le déplorer et rappeler là qu'il s'agit des conséquences des choix politiques catastrophiques du président Emmanuel MACRON et de ses gouvernements successifs. Aucune anticipation et des prises de décisions réalisées à l'emporte-pièce et de dernière minute : santé, éducation nationale, armée, sécurité tout est à l'agonie. Le projet de loi des finances de 2023 imposé à coup de 49.3, propose aux Français des mesures de pacotille qu'il faudra payer un jour ou l'autre. Les boucliers tarifaires qui excluent bon nombre de nos concitoyens. Nous venons de prendre plus 15% sur l'électricité au 1<sup>er</sup> février, des chèques carburant ridicules de 100 euros à réclamer comme des miséreux sur le site des impôts. L'éducation nationale, un tiers des élèves de 6<sup>ème</sup> qui ne maîtrisent pas les fondamentaux et on leur propose une heure de français ou de math par semaine assurée par des professeurs payés à coups de lance-pierre. Un dispositif « devoirs faits » qui se substitue quant à lui aux parents dans leur rôle de premier éducateur dans la partie qui leur revient de s'occuper de la scolarité de leurs enfants. Dernier choix judicieux, la réforme des retraites qui agite notre pays depuis plus de 3 semaines. Alors que les Français, les Trinitaires n'arrivent plus à se déplacer, se chauffer et où s'alimenter devient un privilège, il y va jusqu'à la perversité soutenue par les Républicains, représentés par le groupe de Madame MARTELLO, de demander aux Français de travailler longtemps sans avoir la certitude, un, d'y arriver et deux, d'obtenir pleinement notre dû. D'autres solutions existent, portées notamment par le Rassemblement National mais là n'est pas le débat. Le ROB fait état de mesures de soutien de l'Etat aux collectivités pour faire face à l'inflation et c'est bien la moindre des choses. Je vais rappeler ici les baisses de dotation qui ont été dès 2011 avec l'UMP devenu les Républicains sous Nicolas SARKOZY, qui a gelé les dotations ; 2015 avec le Parti Socialiste sous la présidence

de François HOLLANDE et qui avait pour ministre de l'Économie un certain Emmanuel MACRON ; 2017 avec Emmanuel MACRON chapitre 1 et 2022 Emmanuel MACRON chapitre 2. Tous les partis ayant eu accès au pouvoir ont contribué à la destruction du service public local, tous. Emmanuel MACRON tente de se donner bonne figure avec ses boucliers qui néanmoins entérinent les reculs et les pertes, mais nous avons de la mémoire et nous n'oublions rien. Malgré ce portrait peu encourageant, inquiétant, malgré la reconnaissance du contexte complexe, alors que nous savons tous ici que 2023 va être encore une année très difficile économiquement, socialement, vous engagez la commune dans des dépenses conséquentes. J'en viens plus précisément sur la projection budgétaire de la commune développée en seconde partie du document. Le portrait synthétique fait apparaître des indicateurs importants comme les modifications de la cellule familiale avec une augmentation des familles monoparentales et le fait que les logements actuels sont habités par moins de trois personnes. Ces éléments doivent être retenus dans la réflexion en matière de politique de logement avec une orientation forte de création de petits logements comme les T1, T2 et les T3 qui sont à favoriser. Concernant les actions du redressement financier, alors ce qui marque c'est la répétition par trois, quatre fois, de la phrase : « redressement financier spectaculaire ». Alors je m'attendais à découvrir une photo de vous, Monsieur le Maire, masqué, capé, tel un super héros, mais déception rien du tout ou plutôt retour à la réalité. Ni vous, ni moi, ni aucune personne avertie maîtrisant tant soit peu les finances publiques, ne peuvent valider le fait que cela relève du spectaculaire ou du miraculeux, mais bien d'un travail de longue haleine entrepris avant vous et par vous. Une présentation toujours un peu biaisée, les périodes incriminées sont à votre avantage 2018 à 2020, alors que la cavalerie budgétaire était un sport municipal jusqu'en 2014. Sur la partie fonctionnement, les dépenses, vous évoquez tour à tour les hausses importantes de charges sur la restauration scolaire, les produits d'entretien, les revalorisations salariales des agents. Je vous réponds : « comme toutes les collectivités ». Sur ce dernier point, vous faites le choix de reprendre les compétences actuellement sous gestion intercommunale, ce qui va porter le nombre d'agents de 217 à 300 pour un montant de 8,7 millions d'euros à ce jour et sans les transferts, ce qui va alourdir le chapitre 012. 63% du budget communal et correspond à la masse du personnel, c'est énorme et depuis votre arrivée en 2020, c'est plus 2 millions d'euros de frais de personnel. Alors vous allez me donner en réponse, la création de nouveaux services publics, guichet famille, vie associative, cartes d'identité. Alors, il s'agit ni plus ni moins d'une nouvelle affectation d'agents déjà en poste et pour France Services cela est pris en charge par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) et la banque des territoires et donc, cela ne coûte rien à la commune. Pour les recettes, je note encore une approximation volontaire sur la baisse de l'impôt foncier, plus 32% en 2021, moins 13% intervenu depuis, il manque toujours 19% pour revenir au taux de 2019 comme vous l'aviez promis lors du conseil municipal du 15 avril 2021. Aujourd'hui le compte n'y est toujours pas. Une correction sur la compensation de la suppression de la taxe d'habitation. Alors, je reconnais qu'il est tentant de vous approprier la paternité de la démarche, mais cette démarche d'iniquité de traitement face à l'impôt fût entreprise en décembre 2019 et vous n'étiez pas encore Maire. Un petit aparté sur le SIVOM Val de Banquière et la reprise des compétences parce que là-aussi, certains écrits appellent à une modération, une sortie du syndicat en douceur d'un commun accord. Alors, je n'ai pas vu d'articles dans la presse d'un Maire ou de qui que ce soit pour essayer de vous faire revenir sur votre décision ou de vous retenir. Cela en dit quand même long sur vos relations avec vos futurs ex-collègues. Si j'étais mauvaise langue je dirais qu'ils sont contents peut-être de ne plus travailler avec vous. Reprendre l'ensemble des compétences, mais pourquoi faire ? Nous n'avons toujours aucun contour de votre politique publique éducative à l'échelle communale. La 3<sup>ème</sup> partie est consacrée au désendettement et elle est bien expliquée. La ligne sur les engagements pris entre 2012 et 2015 qui ne peuvent plus être modifiés au risque de nous coûter cher. Ce qui était étonnant parce qu'à l'époque, il y avait à les entendre une fine équipe d'experts. Les efforts engagés sur les économies de fonctionnement, la recherche systématique de subventions, les renégociations d'anciens prêts auxquels j'ai contribué en votant pour, permettent de retrouver une capacité d'autofinancement positive et encourageante pour l'avenir. Je tiens sur cette partie à remercier les contribuables trinitaires, qui par l'effort fiscal consenti très important, ont permis la sortie de la commune de la situation dans laquelle elle était. Enfin, une ultime partie concernant les investissements, les projets à venir et notamment la construction de la future salle culturelle qui réclame un

nouvel emprunt à hauteur de 1,7 million d'euros en moyenne par an jusqu'en 2026, vous connaissez notre position sur cette question-là. Une salle oui, maintenant non. Le contexte national et ou international évoqué en début de propos devrait nous pousser à davantage de prudence et de réserves. Voilà en quelques minutes notre position quant à la présentation de ce ROB pour l'année 2023. Comme nous nous étions engagés dès le début de ce mandat, nous soutiendrons en élu responsable, toutes les actions ayant pour finalité l'amélioration et l'intérêt général de notre commune et vous nous trouverez à vos côtés. Inversement lorsque nous estimerons que vos orientations ne sont pas adaptées à La Trinité, nous lutterons contre, démocratiquement et de façon républicaine dans cette salle du conseil municipal. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci Madame ESCALIER. Donc quand j'entends les deux interventions qui viennent d'être prononcées, si nous écoutons un très grand nombre de Trinitaires qui nous le disent de façon aussi directe, eh bien les responsabilités que vous avez exercées l'une et l'autre dans la situation antérieure devraient suffire à vous disqualifier. En tout cas c'est un peu comme ça que cela m'est formulé presque tous les jours par de très nombreux trinitaires dans la rue ou ailleurs. Mais comme nous croyons beaucoup au débat public, je vais quand même vous répondre même si effectivement les graphiques parlent d'eux-mêmes pour vous disqualifier et en essayant d'être purement factuel pour corriger des éléments faux qui ont été dits sur les emprunts d'abord madame MARTELLO contrairement à ce que vous avez dit en 2021 pas d'emprunt en 2022 tenez-vous bien mais vous devez l'avoir lu 2,6 millions d'euros remboursés contre 600.000 euros d'emprunt pourquoi parce que nous désendettions la commune, nous nettoions les anciens emprunts toxiques indexés sur l'index sur l'inflation à taux variable, nous nettoions la comptabilité de la commune de ces empreintes toxiques et nous désendettions la ville donc en 2022, 2,6 millions d'euros d'emprunt remboursés contre 600.000 euros d'emprunt pour ce qui concerne les équilibres là j'écoutais madame ESCALIER et avant même parce que j'imaginais l'argumentation que vous avez entendue tout à l'heure que je complétais l'intervention de Jean-Paul GENIEYS en précisant que l'augmentation du nombre de d'agents communaux n'est pas une augmentation de charge pour la commune, parce que c'était des charges que nous payons déjà les services qui étaient délégués au SIVOM Val de Banquière étaient des services que la commune payait largement très largement aujourd'hui nous récupérons 5 millions d'euros de recettes et nous avons 3 millions d'euros de dépenses en plus, c'est-à-dire que nous augmentons la voilure, nous augmentons le personnel parce que nous récupérons ce personnel, mais nous augmentons aussi nos recettes. 5 millions d'euros de recettes en plus, 3 millions d'euros seulement de dépenses en plus. Ça c'est simplement la réalité. Alors je comprends que face à ce redressement spectaculaire, oui madame ESCALIER, on ne se prive pas de le dire, pourquoi, parce que ce n'est nous qui l'avons dit, c'est le Directeur départemental des finances publiques. Vous voyez, le Directeur départemental des finances publiques, c'est quelqu'un, quand il s'exprime qui n'est pas là pour faire des effets de manche. Il est venu dans cette salle, il a salué le redressement spectaculaire de la commune. Alors effectivement, on ne se prive pas de le dire et ce redressement spectaculaire de la commune il est dû effectivement, à un certain nombre de combats que nous avons menés. Puisque vous parlez de nos combats et du combat contre l'injustice totale qui était faite aux Trinitaires par la réforme de la taxe d'habitation aux Trinitaires et à tous les habitants en France et dans notre département, de communes qui faisaient partie de SIVOM à fiscalité additionnelle. Oui, c'est La Trinité qui a porté le flambeau de ce combat, madame ESCALIER. Peut-être, je comprends qu'en tant qu'agent, vous-même et faites attention d'ailleurs quand vous vous exprimez de ne pas vous placer en situation délicate, vous êtes un agent du SIVOM donc, je vous invite à ne pas commenter de trop près les sujets qui ont trait au personnel du SIVOM. Mais puisque c'est vous qui les évoquez, oui je vous redis c'est La Trinité qui a porté ce flambeau-là pourquoi, parce que c'était la commune la plus touchée de France par cette problématique et donc le Conseil Constitutionnel, je vous invite à aller sur le site du Conseil Constitutionnel si vous voulez où ce jugement est gravé dans le marbre, si j'ose dire, eh bien, il est écrit que La Trinité a remporté cette bataille et a conduit le gouvernement a demandé à l'Assemblée Nationale de changer la loi. On a la vidéo, on peut même la diffuser, ce serait rigolo tiens, peut-être ça nous ferait un moment de détente. Ce jour dans la nuit du 26 au 27 juillet 2022 où un député, le député GIRAUD, que je connais bien, eh bien, a

demandé à l'Assemblée Nationale de modifier la loi et il dit bien que c'est La Trinité. Alors on va rigoler un peu parce qu'il dit La Trinité sur Mer, il se trompe, mais il s'agit bien de notre chère Trinité. Si on a la vidéo on se la met, ça nous détendra. **Diffusion de l'extrait de la vidéo.**

**Monsieur le Maire :**

Voilà, cela fait toujours du bien de regarder cette séquence qui est historique pour La Trinité et donc bien entendu évidemment, nous étions la main dans la main avec le Président du SIVOM Val Banquière et tous mes collègues Maires, nous avons mené ce combat avec eux. Ils nous ont rejoints, mais c'est bien La Trinité et ne boudons pas notre plaisir et notre fierté que d'avoir porté ce combat-là, qui est un combat de justice et qui dit beaucoup. Je l'ai dit notamment il y a quelques jours lors des vœux de la municipalité. Pourquoi c'est magnifique ça ? Parce qu'au moment où on a souvent tendance à dire : « mais c'est perdu d'avance ; les combats du petit contre le gros ; les combats du pot de terre contre le pot de fer ». Eh bien nous, avec d'autres, nous avons montré que dans notre République par nos institutions, eh bien il y a toujours une voix pour la justice pour autant qu'il y ait des combattants. Voilà donc c'est simplement sur ces quelques éléments que je voulais répondre, mais je comprends aussi que voilà, quand la vérité et sa force sont accablantes on ait envie de commenter l'écume des vagues. En tous les cas dans ce rapport d'orientations budgétaires, nous, nous sommes fiers de consolider l'avenir de La Trinité et surtout de la tourner avec les Trinitaires vers un avenir prospère, nous l'espérons, de désendettement, d'enrichissement, de qualification et de bien-vivre pour les familles des Trinitaires. Voilà de quoi il s'agissait dans ce rapport. Donc un rapport d'orientations budgétaires par définition cela ne se vote pas puisque c'est simplement un débat et donc je propose que nous en prenions acte tout simplement, voilà.

***Il s'agit de prendre acte de ce débat, aucun vote n'est nécessaire***

*XXXXXXXXXX*

**DÉLIBÉRATION N°2 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS – PHASE 1/2**

**Monsieur le Maire :**

Alors, nous allons passer à la délibération suivante qui concerne le plan pluriannuel d'investissements, mais l'Adjoint aux finances d'une certaine manière dans sa présentation en a déjà dressé les contours. Je ne crois pas que nous devions présenter d'autres diapositives, c'était la fin de votre présentation monsieur l'Adjoint. Simplement un mot pour insister sur le fait que là-aussi, la bonne gestion, elle procède à ne pas gérer à la petite semaine c'est-à-dire à ne pas penser à une dépense que nous avons à faire du jour au lendemain, simplement à anticiper et c'est tout le sens de ce plan pluriannuel d'investissements que nous avons voulu où nous nous projetons sur plusieurs années en intégrant tout ce que nous aurons à faire, évidemment en l'enrichissant au quotidien, mois après mois, année après année, par des urgences qui peuvent s'inviter et par aussi l'adaptation entre la prospective et la réalité. Mais vous évoquiez et vous aviez raison, toutes les incertitudes qui existent dans notre période, dans la période que nous vivons. Cette crise, cette crise économique, tous les éléments d'incertitude. Mais justement c'est notre responsabilité de prévoir un plan pluriel d'investissements qui intègre ces risques et qui, quoi qu'il arrive, désendette la commune pour la tourner vers l'avenir. Voilà c'est le sens de ce plan pluriel d'investissements. Monsieur l'Adjoint est-ce que vous avez quelques éléments à nous apporter ?

**Monsieur GENIEYS :**

Très rapide.

**Monsieur le Maire :**

Voilà, vous avez la parole.

**Monsieur GENIEYS :**

Alors sur le plan, sur le PPI qui donnera lieu à un vote, alors il a déjà été détaillé dans le ROB. Alors, La Trinité, la commune de La Trinité met en œuvre ce plan 2020-2026 dans une 1<sup>ère</sup> phase. Une 2<sup>ème</sup> phase prospective sera présentée en 2024. Le montant global de la programmation pluriannuelle des investissements c'est donc 31 millions d'euros et permettra à la commune d'anticiper, planifier sereinement sa stratégie budgétaire sur les exercices à venir. C'est un outil majeur de transparence vis-à-vis des citoyens, des partenaires institutionnels et financiers. On a 3 autorisations de programme : éducation, culture et sécurité publique, qui ont préfiguré cette programmation. Ce plan doit permettre à la commune de moderniser ses équipements, rénover sur le plan énergétique les bâtiments, la gendarmerie, doter la ville du centre culturel. La commune souhaite instaurer ainsi des investissements vertueux et soutenables, fondés sur un autofinancement solide, recherche systématique des subventions pour financer les investissements en adoptant un recours à l'emprunt raisonnable. Elle entend toujours maîtriser avec rigueur la déclinaison financière annuelle du plan. Elle souhaite progresser dans cette démarche de pluriannualité budgétaire en 2 temps. D'une part, la phase 1 présentée en 2023, relative à la période 2020-2026. D'autre part, une phase 2 résolument prospective présentée en 2024. A ce titre, un travail d'étude, je l'ai déjà dit et je me répète, sera mené dès 2023 pour envisager un avenir et les solutions possibles des salles la Plana, la Cité du Soleil. Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir adopter la phase 1 du programme pluriannuel d'investissements selon la prévision qui a été présentée ; ensuite adopter la méthodologie de construction par étape d'un plan pluriannuel d'investissements avec une seconde phase présentée en 2024.

**Monsieur le Maire :**

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Madame ESCALIER.

**Madame ESCALIER :**

Alors, juste pour revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure. Je vous remercie, je sais pertinemment où je suis et avec qui je discute. Depuis 2014, j'ai dû développer un côté schizophrène assez important donc, je sais où je suis et avec qui je discute et je sais où sont mes limites en tant qu'agent et en tant qu'élue. Ça c'est une chose. Ensuite, je maintiens que la démarche a été initiée fin 2019, après je ne dis pas que c'est pas la commune de La Trinité qui a porté cette action devant la juridiction adaptée, mais la démarche avait été initiée depuis décembre 2019. En ce qui concerne la délibération...

**Monsieur le Maire :**

Vous êtes bien renseignée.

**Madame ESCALIER :**

Exactement bien, bien. Ensuite donc, je reviens à la délibération. Est-ce qu'il serait possible d'avoir, alors il y a des choses très intéressantes, bien entendu comme j'ai pu le dire en commission des finances, tout ce qui est rénovation thermique, la rénovation de la gendarmerie vu l'état ce n'est pas du luxe, par contre j'aimerais avoir des renseignements concernant le bâtiment de la crèche intergénérationnelle sur Tagnati parce que j'ai senti que c'était un peu compliqué aux entournures de me répondre pendant la commission. Voilà donc, si je peux avoir des informations s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire :**

Non, non, il n'y a aucune complication à répondre. La liste d'attente des familles qui attendent une place en crèche à La Trinité est longue et comme nous sommes une commune qui veut que les familles trinitaires, les familles des actifs trinitaires se sentent bien, nous réfléchissons effectivement, c'est d'ailleurs un engagement que j'avais pris pendant la campagne électorale, à élargir le nombre de places disponibles en accueil collectif de crèche. Et effectivement, nous sommes à un état embryonnaire de cette réflexion, mais sur le site de la crèche dans le prolongement immédiat, il y a ce magnifique élément patrimonial de la ville qui s'appelle la Villa Tagnati, qui est dans un état de délabrement que chacun connaît et puis devant la Villa Tagnati, il y a ce magnifique jardin que nous avons utilisé pour le valoriser dans un grand nombre de

festivités. Evidemment, il est un impératif absolu de préserver ce jardin et de lui conserver son usage et par ailleurs, il est un impératif absolu de préserver la dimension patrimoniale historique, cet aspect de Villa Niçoise de la Villa Tagnati même si certains anciens Trinitaires savent dans quel état elle est, sans fondation, etc.. Donc moi, je souhaite qu'on préserve la Villa Tagnati, son aspect patrimonial de Villa Niçoise historique. Je souhaite qu'on préserve le jardin et j'ai demandé à nos services de réfléchir à la possibilité, conformément à l'engagement que j'avais pris noir sur blanc avec mon équipe lors de la campagne électorale, de réfléchir à un lieu intergénérationnel sur le site de la Villa Tagnati. Il se trouve qu'elle est collée à la crèche donc, on pourrait tout à fait imaginer que dans un bâtiment Tagnati, il y ait une extension de la crèche et pourquoi pas un lieu intergénérationnel qui pourrait mêler par exemple les activités de la petite enfance avec des activités des seniors. Je le dis en toute transparence, on pourrait travailler sur un projet en catimini, voilà. J'ai demandé à nos services de réfléchir à cette possibilité d'un lieu intergénérationnel en phase avec le bâtiment existant de la crèche et qui préserve les densités de la Villa Tagnati . Voilà, ça vous paraît clair ? J'ajoute que pour être dans une transparence totale et que justement l'ensemble des conseillers municipaux et les citoyens aient ça en tête, la Caisse d'Allocations Familiales qui est l'institution publique de la solidarité nationale chargée de travailler à ces questions-là, mobilise des dispositifs de financement utiles et que des investissements que nous pourrions mener à la Villa Tagnati de rénovation et de construction qui préservent ce lieu, pourraient être probablement financés par la Caisse d'Allocations Familiales donc, c'est sur cela que j'ai demandé à nos services de travailler. Voilà, c'est clair ?

**Madame ESCALIER :**

C'est vrai que vous évoquez la situation de la Villa Tagnati et son état, une maison Niçoise, alors dans l'état qu'elle est aujourd'hui, effectivement sans fondation, ne peut pas recevoir un ERP. Donc, ma question c'est, avez-vous pour projet de raser la Villa Tagnati, sachant que dans l'état actuel on ne peut pas la transformer en établissement recevant du public ? Il n'y a pas d'ascenseur, il n'y a pas de possibilité de mettre des issues de secours à l'intérieur. Est-ce que ça fait partie de vos projets de la raser pour faire une extension de la crèche ?

**Monsieur le Maire :**

Non, je souhaite que nous arrivions, conformément à ce que j'ai écrit dans mes projets, à ce que nous arrivions à créer sur ce lieu quelque chose qui préserve l'intégralité de la dimension paysagère de Tagnati et qui en même temps puisse avoir un avenir parce que ça n'est pas satisfaisant d'avoir une ruine qui un jour pourrait s'effondrer.

**Madame ESCALIER :**

Oui bien sûr.

**Monsieur le Maire :**

C'est l'état actuel de la Villa Tagnati. Donc, je ne souhaite pas que nous considérions que ce lieu puisse être une ruine qu'on laisse dépérir donc, j'ai demandé à nos services, mais vous voyez le niveau de transparence puisque j'évoque quelque chose qui n'est pour l'instant même pas un projet ; j'ai demandé à nos services de réfléchir à la faisabilité d'une extension de la crèche sur le site de Tagnati en maintenant l'aspect paysager actuel. Cela pourrait par exemple, être le maintien d'une façade de même aspect et du jardin dans son intégralité et d'un bâtiment évidemment sécurisé. On ne va pas bricoler une ruine pour y installer une crèche, vous comprenez, voilà.

**Madame ESCALIER :**

Parce que les 700 000 euros provisionnés, cela n'est qu'un départ parce que 700 000 euros à la limite, cela serait pour y mettre des micropieux, c'est ce que cela coûterait à peu près pour la mise en conformité et de stabiliser. Donc, je suppose que 700 000 euros c'est un point de départ ?

**Monsieur le Maire :**

Madame ESCALIER, vous n'êtes pas ingénieur, vous n'êtes pas ...

**Madame ESCALIER :**

Non, mais on eut travaillé aussi sur ce dossier auparavant.

**Monsieur le Maire :**

Vous n'êtes pas maître d'œuvre et donc Madame ESCALIER, arrêtez d'évoquer vos engagements professionnels...

**Madame ESCALIER :**

Non. Ah non, mais non...

**Monsieur le Maire :**

... dans ce débat public ça n'est pas adapté, vraiment !

**Madame ESCALIER :**

... Je ne parle pas ...

**Monsieur le Maire :**

Je vous dis, je vous dis ça pour vous protéger.

**Madame ESCALIER :**

Non mais...

**Monsieur le Maire :**

Arrêtez d'évoquer...

**Madame ESCALIER :**

Grand seigneur.

**Monsieur le Maire :**

... votre activité professionnelle ...

**Madame ESCALIER :**

Grand seigneur, je ne parle pas de mon activité professionnelle, je parle ...

**Monsieur le Maire :**

... et de la mélanger avec votre expression publique...

**Madame ESCALIER :**

... je parle de mon ancien mandat, le mandat 2014-2020.

**Monsieur le Maire :**

... donc, ce que je vous dit, ce que je vous dit...

**Madame ESCALIER :**

... donc, je ne parle de ma situation professionnelle.

**Monsieur le Maire :**

... madame ESCALIER, nous n'allons pas aujourd'hui, nous n'allons pas aujourd'hui...

**Madame ESCALIER :**

C'est vous qui faites l'amalgame.

**Monsieur le Maire :**

.. nous n'allons pas parler de technique, ce que je vous dis parce que nous sommes dans un conseil municipal...

**Madame ESCALIER :**

Oui, j'avais bien suivi jusque-là.

**Monsieur le Maire :**

... qui évoque les orientations d'avenir de la commune. Je vous dis que, comme Maire qui aime le lieu de la Villa Tagnati et qui veut lui conserver son identité et sa beauté, je vous dis que j'ai demandé à nos services de réfléchir à la compatibilité entre le maintien de la dimension patrimoniale de ce lieu et l'extension de la crèche parce que ce que nous avons en tête dans l'avenir de La Trinité, c'est que l'on puisse aller de la crèche à l'olivieraie Tagnati, au jardin Tagnati, traverser le boulevard Suarez que nous allons apaiser dès 2023, se retrouver sur l'esplanade de la médiathèque requalifiée, cheminer vers la place Jean Moulin requalifiée, arriver à notre salle culturelle, cheminer sous ces arcades à l'italienne et rejoindre la place Pasteur, la place de la République, vous voyez, cheminer dans une ville agréable où il y a des mamans avec des poussettes, où il y a des seniors qui profitent d'un rayon de soleil sur un banc au milieu de la pelouse de Tagnati sous un olivier, où il y a des familles, où il y a des jeunes, où il y a des anciens qui se mélangent, qui se rencontrent dans un centre apaisé. Voilà de quoi je vous parle en transparence. Vous voyez, c'est de cela que l'on parle donc, ne me parlez pas de micropieux. Vous voyez nous avons un plan pluriannuel d'investissements, nous montrons que nous pouvons faire et désendetter, voilà de quoi on parle.

**Madame ESCALIER :**

Oui, on est d'accord.

**Monsieur le Maire :**

Voilà madame ESCALIER. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

**Madame ESCALIER :**

Je vous demanderai s'il vous plaît à l'avenir dans cette salle de ne pas me confronter à mon statut professionnel d'agent du SIVOM.

**Monsieur le Maire :**

C'est vous qui l'avez fait madame.

**Madame ESCALIER :**

Non, non, moi je vous parlais du mandat 2014-2020.

**Monsieur le Maire :**

D'accord, j'en acte, j'en prends acte alors.

**Madame ESCALIER :**

Sauf que vous voulez comprendre que ce que vous avez envie. Et inversement lorsque je suis dans mon contexte professionnel de ne pas voir en moi l'élue, merci.

**Monsieur le Maire :**

Je prends acte de votre rappel de réserve et il est salubre. Y a-t-il d'autres observations ? S'il y en a pas, je soumetts au vote ce plan pluriannuel d'investissements . Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté, je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 6**

~~~~~

DÉLIBÉRATION N°3 : REPRISE DES COMPETENCES RELATIVES A LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE, LA JEUNESSE, AU SPORT DELEGUEES AU SYNDICAT VAL DE BANQUIERE

Monsieur le Maire :

la délibération n°4 concerne la désignation pardon, la délibération n°3 concerne la reprise des compétences relatives à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, au sport jusqu'ici déléguées au syndicat Val de Banquière. Donc, nous l'avons déjà assez largement évoqué, la commune qui a récupéré une trajectoire saine souhaite se donner les moyens de pouvoir mettre en synergie l'ensemble des compétences qu'elle exerce et de pouvoir mettre en bonne adéquation la compétence éducation qui est la compétence phare d'une commune avec la compétence du périscolaire, nous l'avons fait en récupérant cette compétence, la récupération de la compétence enfance a été une réussite à la fois du côté de la commune, du côté du SIVOM Val de Banquière avec lesquels nous avons travaillé techniquement sans aucun accroc. Du côté des personnels que nous avons récupérés, sans alourdir et au contraire la charge pour la commune et du côté, c'est le plus important, des bénéficiaires du service public rendu puisque nous avons souhaité renforcer le contenu notamment du périscolaire, élargir par exemple les horaires d'accueil de la garderie, passer de 18h00 à 18h30 ça n'a l'air de rien, mais pour les familles qui avaient à se presser pour récupérer leur enfant à 18h00, pouvoir avoir une petite demi-heure de respiration supplémentaire, eh bien ça change leur quotidien ; en créant deux nouvelles semaines, je parle sous le contrôle de l'Adjointe à l'éducation, de nouvelles semaines d'extrascolaire c'est-à-dire de stage, enfin d'accueil des enfants pendant les vacances. Une semaine de plus en août et une semaine de plus en décembre à Noël. Donc, en facilitant le quotidien des familles, en renforçant le contenu du périscolaire, nous avons réussi quelque chose qui était souhaité depuis très longtemps par les familles et notamment et les enseignants, c'est de mobiliser un certain nombre d'enseignants pour l'aide aux devoirs, pour renforcer le contenu, la qualité de l'aide aux devoirs. Il y a aujourd'hui des enseignants qui participent et vont participer davantage à ce contenu. Donc, cette récupération de la compétence enfance est une réussite et donc en nous appuyant sur cette bonne expérience, nous souhaitons aujourd'hui récupérer d'autres compétences, la petite enfance on parlait tout à l'heure de la crèche, la jeunesse et le sport et à l'horizon donc de septembre 2023, nous allons récupérer ces compétences et là-aussi récupérer la compétence du sport dans une commune comme la nôtre, aussi sportive à la fois par l'histoire de son service des sports et je salue et remercie ces agents. Mais, aussi par la vie associative, sportive, extrêmement riche et développée dans notre commune. Eh bien, nous allons récupérer la compétence sport juste avant l'année olympique et donc nous sommes satisfaits de pouvoir en direct, mettre en cohérence toutes ces compétences. Voilà donc, il s'agit aujourd'hui de récupérer ces compétences de le faire d'une façon extrêmement précise, travailler nos services de la commune et du SIVOM Val de Banquière. Ils travaillent presque chaque jour pour que ces récupérations soient sans impact financier sur les collectivités respectives, soient sans impact défavorable sur les conditions de travail des agents et que ces récupérations de compétences amènent une amélioration du service rendu. Voilà, c'est ce sur quoi nous travaillons et donc, comme nous l'avons dit très fortement, c'est important que les citoyens le sachent et que les contribuables le sachent, le fonctionnement d'un SIVOM et l'histoire et les combats que nous avons eus à mener en sont une illustration. Le fonctionnement d'un SIVOM fait que dans les services qu'une commune délègue à un SIVOM, eh bien elle paye tout ce qu'elle consomme. Donc, dans le passé nous payions déjà tout ce que nous consommions, aujourd'hui il s'agit simplement de récupérer cela, donc de récupérer les recettes qui vont avec et donc d'exercer une compétence en synergie totale avec les

compétences communales déjà exercées. Voilà de quoi il s'agit dans cette délibération. Y a-t-il des observations ?

Madame ESCALIER :

Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Maire :

Je prends acte que Madame ESCALIER ne prendra pas part au vote. S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 1

Madame ESCALIER intéressée à l'affaire ne prend pas part au vote

XXXXXXXXXX

DÉLIBÉRATION N°4 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) – METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Monsieur le Maire :

La délibération n°4 concerne la désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges vers la Métropole Nice Côte d'Azur. Nous avons préalablement voté le transfert de la compétence d'archéologie préventive à la Métropole Nice Côte d'Azur. Chacun sait ce qu'est l'archéologie préventive. Imaginons que dans de gros chantiers, eh bien des éléments patrimoniaux archéologiques soient découverts, il faut une compétence extrêmement précise et technique, qui est l'archéologie préventive. Evidemment la commune n'a pas les moyens ou la vocation à exercer cette compétence et donc, il était bien normal que nous déléguions cette compétence à la Métropole qui dispose d'un service adapté. Et donc, comme dans toute délégation de compétences, il faut une commission qui évalue les transferts de charges. Evidemment, il s'agit là de quelque chose d'assez marginal, mais conformément à la loi et à la réglementation, il nous faut désigner des représentants dans cette commission. Est-ce qu'il y a des observations avant que je soumette au vote du conseil municipal ? Les élus que je souhaite voir représenter la commune dans cette commission à savoir, Monsieur Stéphane POULET et Monsieur non pardon, pardon, excusez-moi, monsieur Stéphane POULET et monsieur Fabien BONNAFOUX, bien au contraire, ne prendront pas part au vote parce qu'ils sont agents métropolitains. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Vous n'avez pas donné le nom des élus, monsieur le Maire s'il vous plait, même si on les connaît.

Monsieur le Maire :

Exactement. Les avons-nous préalablement désignés, bien sûr.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Madame BARAVEX et monsieur GENIEYS, pour gagner du temps.

Monsieur le Maire :

Exactement. C'est Monsieur GENIEYS et Madame FERNANDEZ-BARAVEX, Adjoint et Conseillère Métropolitaine pour ce qui concerne madame FERNANDEZ-BARAVEX, que je propose de désigner. Y a-t-il des observations ? Il y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Ils sont désignés.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 4

Messieurs POULET et BONNAFOUX intéressés à l'affaire ne prennent pas part au vote

COCOCOCOCO

DÉLIBÉRATION N°5 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'INGENIEUR / INGENIEUR PRINCIPAL

Monsieur le Maire :

La délibération n° 5 concerne la création d'un emploi permanent d'ingénieur / ingénieur principal et pour cette délibération, je passe la parole à Madame l'Adjointe en charge du personnel. Vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, il s'agit de mettre à jour le tableau des emplois permanents en créant un poste d'emploi permanent d'ingénieur ou d'ingénieur principal. Nous souhaitons effectivement pouvoir sécuriser tout ce qui est du secteur informatique. Nous n'avons aucune ressource en la matière et les nombreux agents peuvent se retrouver facilement en difficulté, mais pas seulement, effectivement même dans nos écoles, on peut avoir des difficultés. On en rencontre des fois quelques-unes qu'on surmonte, mais c'est une nécessité aujourd'hui. On s'en rend bien compte, nous avons besoin de cette compétence. Il ne s'agit pas de pourvoir les deux postes, mais juste de se laisser la possibilité, le choix d'un ingénieur principal ou ingénieur, voilà.

Monsieur le Maire :

Bien, je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Alors c'est une proposition assez étonnante pour plusieurs raisons. Alors à ce jour, La Trinité fait toujours partie du SIVOM Val de Banquière, qui lui est adhérent au SICTIAM, syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et les territoires innovants des Alpes - méditerranée et de fait, nous sommes adhérents au SICTIAM comme 400 autres communes et EPCI. Le système propose l'accès aux services numériques et énergie aux collectivités, comme l'Open Data, la bureautique, la gestion parc informatique, réseau, la fibre, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, vidéoprotection, dématérialisation, commandes de matériel mutualisées, messagerie, etc.. Un seul ingénieur ne pourra jamais assurer toutes ces missions, même s'il est très bon. Ensuite autre observation, nous n'avons plus de Directeur financier depuis presque deux ans, poste hautement stratégique car cela concerne un domaine régalien. Enfin, la Directrice de la culture n'est pas non plus remplacée à ma connaissance depuis de nombreux mois. Pour une municipalité qui souhaite remettre la culture au centre des actions éducatives et qui va dépenser plus de 7 millions d'euros pour une salle culturelle, cela interpelle. Enfin, sur un aspect purement financier, un ingénieur coûtera à la commune au bas mot, 25 000 euros par an. Le SIVOM paye 24 000 euros par an d'adhésion au SICTIAM pour les 15 communes. Si je ramène à peu près à La Trinité et que l'adhésion était individuelle, on serait entre 8 000 et 10.000 euros. Donc, à moins d'avoir quelqu'un à caser monsieur le Maire ou de ne pas vraiment avoir envie de travailler avec un service du Département parce que trop « ciotiste » et pas assez « estrosiste », je ne comprends pas cette demande. Deux fois plus cher, pour deux fois moins de services que le SICTIAM, où est l'intérêt ? Merci.

Monsieur le Maire :

Alors excusez-moi madame ESCALIER d'employer une expression un peu trivial, mais vous êtes vraiment complètement à côté de la plaque là sur le coup. Nous parlons et c'est vous-même d'ailleurs qui en parlez tout à l'heure, d'une commune qui a augmenté sa voilure pour exercer des compétences, qui se désendette, qui a montré un redressement spectaculaire de ces finances communales et vous ce que vous trouvez à dire c'est qu'il y a pas de Directeur financier. Mais tant mieux. Vous voyez moi, je suis assez fier et c'est une

occasion de lui rendre hommage, d'avoir recruté un Directeur général des services de la ville qui s'appelle monsieur Cédric OMET avec qui nous avons discuté quand il est arrivé, de l'opportunité du recrutement d'un Directeur financier et compte tenu de la situation financière dans laquelle se trouvait la ville que vous nous avez laissée, j'ai dit si le Directeur général des services a les compétences pour travailler avec moi au redressement financier de la ville et avec l'Adjoint aux finances, eh bien nous allons faire cette économie-là. Et l'effet parle de même, vous voyez, parce qu'il me semble que le Directeur général des services, le service des finances de la ville, l'Adjoint aux finances et toute l'équipe municipale n'ont pas si mal travaillé et que nous avons bien fait de faire l'économie d'un Directeur financier, de faire l'économie d'un Directeur général adjoint des services qui existait dans la municipalité dont vous étiez l'une des adjointes et où à l'époque je disais, mais pourquoi tous ces cadres alors que nous avons besoin d'agents opérationnels, dans les services techniques, dans les jardins, dans les écoles pour travailler concrètement pour le bien de nos concitoyens. Et nous, nous avons des cadres et des cadres pour 100 agents. Donc, effectivement je n'ai pas souhaité recruter de Directeur financier et finalement l'effet montre que nous n'avons pas eu tort. La compétence informatique, cela peut apparaître comme austère, technique, mais c'est absolument décisif dans le monde dans lequel nous vivons. Je n'ose pas dire que sur le plan informatique nous sommes à l'âge de pierre à la ville de La Trinité, mais nous avons une marge de progression extrêmement importante et d'économie justement pour la mise en réseau des données, pour optimiser la façon dont travaillent nos agents, pour les concentrer sur des missions opérationnelles et pas sur des choses, je vous passe les détails techniques, mais nous avons des agents qui, parce que nous sommes très mal dotés informatiquement, perdent du temps à des missions où ils seraient beaucoup plus utiles au regard de leurs compétences sur des choses beaucoup plus opérationnelles. C'est de cela qu'il s'agit. Nous sommes membres du SICTIAM. Le SICTIAM est une ressource stratégique. Nous travaillons avec le service informatique de la Métropole par exemple, pour des partages d'expérience, mais pour la conduite opérationnelle de nos missions, nous avons besoin effectivement d'un agent comme toutes les collectivités en ont et les collectivités de notre taille, qui travaillent sur le système informatique. Je vais vous prendre un exemple concret pour que les choses soient concrètes. Nous avons créé un guichet famille. J'évoquais tout à l'heure l'amélioration du service rendu aux familles. Aujourd'hui en allant sur le portail famille, les familles peuvent payer la cantine, payer l'école de musique, s'inscrire, effectuer tout un tas de démarches grâce au portail famille. Mais ce portail famille nous allons devoir le déployer, le renforcer. Le site de la ville, nous allons pouvoir le rendre encore plus fonctionnel. Dans la totalité des missions qui sont exercées par la totalité des agents de la ville, nous avons de l'optimisation et des économies à faire avec un très bon système informatique. Voilà pourquoi nous avons besoin effectivement d'un bon professionnel, voilà. Vraiment je m'étonne en fait que vous donniez une dimension polémique au recrutement d'un ingénieur informatique. Quant à la culture que vous évoquiez et là aussi, je trouve un peu déplacé que vous évoquiez la situation individuelle d'un agent en arrêt maladie. Je trouve ça déplacé madame ESCALIER. Donc, nous avons effectivement une grande ambition culturelle, nous allons continuer évidemment à nous renforcer de façon mesurée et progressivement pour que le jour où nous inaugurerons notre salle culturelle et de festivités, nous soyons dotés pour la faire fonctionner. Et ça aussi c'est programmé, ça aussi c'est dans le plan pluriannuel d'investissements, ça aussi c'est dans nos orientations budgétaires pour ne pas nous réveiller un matin en disant : « mince, comment on va faire tourner cette salle culturelle ? » Tout ça, c'est déjà dans les documents qui nous ont été présentés. Tout ça, c'est déjà dans la trajectoire budgétaire où le Directeur départemental des finances publiques salue le redressement spectaculaire parce qu'il sait que ce redressement spectaculaire, c'est notamment non seulement aujourd'hui, mais parce que nous sommes dans une anticipation. Nous nous ne sommes pas à annoncer un projet de salle culturelle 6 mois avant les élections ou 3 mois avant les élections, comme cela avait été le cas précédemment. Non, nous, nous prévoyons, nous prévoyons, nous prévoyons, nous anticipons et c'est cela qui nous vaut d'être félicités par les services de l'État et de sortir du réseau d'alerte. Donc cette délibération, elle participe de cette bonne gestion et croyez que nous partageons ces orientations avec les services de l'État avec lesquels nous travaillons. On me souffle à l'oreille : « répondez sur : « est-ce que vous avez quelqu'un à caser », mais je ne réponds même pas.

Madame ESCALIER :

Pourquoi ?

Monsieur le Maire :

Mais quelle honte ! Non mais parce que si vous voulez, en disant ça finalement vous me semblez révéler quelque chose de votre sentiment intime, parce que vous voyez ...

Madame ESCALIER :

Ne m'obligez, ne m'obligez pas à rentrer sur ce terrain-là monsieur POLKI parce je ne suis pas sûr d'y être perdante.

Monsieur le Maire :

... nous, nous tout ce que nous faisons, nous le faisons dans la grande transparence. Vous voyez quand nous avons créé, quand nous avons voulu choisir le projet qui serait celui de la salle culturelle nous avons plusieurs possibilités. J'ai voulu que nous fassions un concours et que ce concours soit désigné par un jury et que ce jury s'appuie sur la commission d'appel d'offres et que donc ainsi l'opposition soit représentée. Tout ce que nous faisons, nous le faisons dans la plus grande transparence, contrairement d'ailleurs à la précédente municipalité qui avait été condamnée pour défaut de transparence. Vous en souvenez madame MARTELLO.

Madame MARTELLO :

Heureusement qu'il y a l'ancienne municipalité.

Monsieur le Maire :

... voilà. Mais ne revenons pas sur le passé, c'est simplement que quand vous..., je ne souhaitais même pas évoquer ces sujets-là, mais c'est vrai qu'on me souffle à l'oreille que vous avez madame ESCALIER là, tenu des propos quand même assez graves, bon, mais, allez ne nous en offusquons pas, regardons l'avenir c'est le sens de ce conseil municipal d'aujourd'hui. Voilà. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cette délibération est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 4

Abstention : 1

~~~~~

## **DECISIONS MUNICIPALES :**

**Monsieur le Maire :**

Donc l'ordre du jour est épuisé. Un certain nombre de décisions municipales doivent être communiquées. Je me retourne vers nos services donc, pour vous informer, ce ne sont pas des délibérations, mais là-aussi dans l'objectif de transparence que nous nous assignons, nous communiquons conformément à la loi et à la réglementation, les décisions municipales que je suis amené à prendre sur délégation du conseil municipal. Et donc, parmi ces délibérations la n°07-22 concerne la construction de la salle culturelle et des festivités et donc la demande de subvention que nous ferons au titre de la DETR, que nous avons faite, la DETR c'est les subventions d'État parce que là-aussi, cela a participé à notre redressement. Les subventions que nous allons chercher tous azimuts, pour alléger la charge des contribuables trinitaires et que donc, nous soyons subventionnés par tous, par l'État et par les collectivités. Toutes les collectivités, madame ESCALIER, parce que là-aussi, je vous ai entendu, j'ai même pas compris ce que vous avez voulu dire, mais vous avez introduit une dimension politique entre les collectivités. Nous, nous ne faisons pas de politique quand nous allons chercher des subventions pour alléger la charge du contribuable trinitaire. Et donc bien entendu, j'ai rencontré il y a quelques semaines le Président du Conseil Départemental, Charles-Ange GINESY, dans son bureau pour parler des grands projets trinitaires, de la même manière que je travaille vous le savez au quotidien avec le Président de la métropole puisque je suis l'un des Vice-Président en notre nom à tous, de

la Métropole Nice Côte d'Azur. De la même manière que nous travaillons avec les services de l'État au plus haut niveau, de la même manière que nous travaillons avec l'exécutif régional puisque nous avons eu la grande satisfaction de nous voir attribuer d'ores-et-déjà près de 400 000 euros de subventions de la collectivité régionale pour la préfiguration de notre projet, à la fois pour le démantèlement et le désamiantage de l'ancien bâtiment des Gerles, mais aussi pour l'amélioration énergétique du bâtiment de l'Eau-Vive. Donc, évidemment nous allons chercher au nom des Trinitaires parce que c'est notre façon de voir les choses, l'intérêt général, voilà, qui est au-dessus de tous les intérêts particuliers et partisans. Et c'est vraiment le cap que nous nous sommes fixé et c'est le cap que je respecte en tant que Maire pour aller chercher partout des subventions donc, c'est le sens de cette décision municipale. La décision n°08-22 concerne la démolition du bâtiment les Gerles et ces fameux emprunts que nous avons et qui sont inférieurs aux emprunts que nous remboursons. Notez cela, que les emprunts sains que nous faisons sont inférieurs aux emprunts anciennement malsains que nous remboursons. Et la décision n°09-22 concerne toujours pareil, les travaux de rénovation thermique de nos écoles. Là-aussi parce qu'investir pour nos bâtiments publics et nos écoles, c'est enrichir la ville, enrichir le patrimoine des Trinitaires. Je n'ai pas reçu de question écrite ou orale, mais peut-être que Monsieur RAZAFINDRALAMBO a une question à poser ? Une information.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Oui.

**Monsieur le Maire :**

Dans le passé on aurait dit : « hors sujet », mais nous, nous sommes pour l'écoute donc, nous écoutons, monsieur RAZAFINDRALAMBO, ce que vous avez à nous dire.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Merci, oui alors pour que ça colle un peu au sujet, je vous ai entendu parler tout à l'heure de vos projets de cheminement à travers La Trinité d'un point A à un point B, mais je pense qu'aujourd'hui on a un problème un peu plus important à régler et je profite de la présence de Monsieur l'Adjoint à la sécurité et de nos chefs de la police municipale. C'est un problème qui pour moi, qui d'écoule directement de la circulation, mais là c'est pas le problème, c'est qu'aujourd'hui il y a un nouveau sport La Trinité. C'est que les automobilistes remontent le boulevard François Suarez par le parking, voilà, à tout « berzingue » et ça représente un danger pour les enfants qui sortent des écoles pour les gens qui sont en poussette. Alors, c'est essentiellement le soir que cela se passe et en fait, ils récupèrent le feu rouge de la plage Jean Moulin, voilà. Je pense que c'est important que nous, les élus on en parle pour essayer de régler ce petit problème qui donne un danger potentiel.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie beaucoup cher collègue d'appuyer sur ce point parce que comme vous le savez, la sécurisation et l'embellissement, mais la sécurisation des axes principaux de la ville sont une priorité absolue que nous nous sommes fixée. C'est la raison pour laquelle la Métropole dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissements a accordé à La Trinité près de 3 millions d'euros pour que nous réalisions des équipements de sécurisation et effectivement, le plan de circulation, le plan de stationnement, la création de la piste cyclable qui va avec cette requalification globale, cela participe à cet objectif. Donc, je vous remercie de le dire. Je vous redis que dans le cadre des commissions que nous avons créées justement pour que les élus municipaux qui soient de la majorité ou de l'opposition peu importe, travaillent ensemble et réfléchissent à des solutions. Je souhaite vraiment que dans le prolongement de ce que vous avez dit, vous soyez associés notamment, dans le travail que nous allons faire pour mettre en cohérence cette piste cyclable qu'on va avoir dans le cadre de l'embellissement. Il faut qu'elle serve à quelque chose, il faut que par exemple les collégiens qui voudront l'emprunter, eh bien puissent l'emprunter concrètement et donc le collège va être desservi par exemple et il faut effectivement que partout où il y a des comportements

d'incivilité, nous puissions être là pour les corriger et puisque vous parlez des comportements d'incivilité, je voulais évoquer un exemple qui n'est pas de circulation, mais qui est de dépôts sauvages parce que là-aussi c'est un engagement que nous avons pris et je salue le travail de mon adjointe Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Adjointe à l'environnement sur ces sujets-là. Nous avons dit, nous combattons farouchement notamment les dépôts sauvages. Nous l'avons fait extrêmement concrètement. Nous avons créé en nous appuyant sur les dispositifs offerts par la loi, nous avons créé les amendes administratives qui nous permettent aujourd'hui de taper très fort et très rapidement dès lors que nous constatons des dépôts sauvages. Nous identifions très souvent leurs auteurs. Une commission détermine le montant souvent « salé » de l'amende qu'ils méritent parce que souvent ce sont des entreprises cyniques extérieures à la ville qui se disaient dans le passé : « ben tiens, on va passer par La Trinité, personne ne nous verra, personne nous sanctionnera et on va déverser nos déchets ». Eh bien ça c'est fini. Quand cela se passe, on identifie rapidement, on envoie une amende, on fait rembourser le nettoyage. Il y a eu un exemple extrêmement criant ce week-

end. J'étais en déplacement hors du territoire communal et notre police municipale m'envoie l'image que beaucoup de Trinitaires ont dû voir de ce « dégueulasse », excusez-moi d'être trivial, dépôt de trois tonnes d'ordures à l'entrée de la ville à Riba Roussa, l'endroit où nous allons requalifier le paysage urbain. Il y a eu ce dépôt un week-end, eh bien je ne révèle pas les éléments de l'enquête, mais je peux vous dire que nous allons identifier et punir et nos services métropolitains sont intervenus un samedi soir avec un véhicule adapté pour que le dimanche matin il n'y ait plus rien. Et donc c'est, je trouve, un très bel exemple à la fois d'efficacité de l'action publique, j'en profite pour vraiment rendre hommage au travail de notre police municipale, major CIVALERO, madame GRISONI sont là pour ce travail vraiment de tous les instants, d'articulation entre la prévention et la répression et puis aussi pour rendre hommage à nos agents municipaux et métropolitains qui ont ce week-end montré l'exemplarité de l'exercice concret du service public. Voilà, ils ont travaillé jusqu'à 10 heures du soir pour enlever 3 tonnes de déchets. Mais je peux vous dire que cette histoire n'en restera pas là et les contrevenants encourent évidemment de 15 000 euros et on ne se privera pas d'appliquer sévèrement la loi. Voilà, je vous remercie monsieur RAZAFINDRALAMBO d'avoir permis d'évoquer ces sujets-là. S'il n'y a pas d'autres observations ?

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

J'espère que l'on va quand même s'occuper, entre tout ce que vous nous avez dit, de ce passage sur la remontée du parking malgré tout ?

**Monsieur le Maire :**

Evidemment tous les sujets sont les nôtres. Merci. Bonne soirée à tous et aux Trinitaires en particulier.

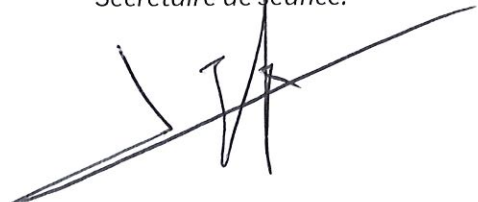
~~~~~

La séance est levée à 20h35

~~~~~

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,

Le Maire.

